

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents : Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Nicolas CARRIE – Vincent LAURAND – Christophe DALLERY – Marc-Antoine FABRE – Valérie VERNAY – Vincent GLON – Sarah THEVENET – Véronique GERBE – Sandrine DOMINGUES – Jérémy THEVENET – Serge PETIT

Absents excusés :

Absent : Jean-Louis MARGOTTON

Secrétaire : Véronique GERBE

2023-01-01 **Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2023**

Il est précisé aux membres du conseil que le budget n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2023, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente, mais aussi, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du conseil municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2022	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
10	0	0
20	0	0
21	99 300.00	24 825.00
23	178 598.60	44 649.65
		69 474.65

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture de Roanne le 01/02/23 et publication le 01/02/23

Où l'exposé qui précède, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit dans la limite de **69 474.65 €**.

Réservation de la maison du temps libre

Monsieur le maire informe que le projet de rénovation de la MTL est en cours. Les éléments financiers nécessaires au démarrage du projet ne sont pas encore connus, mais nous devons d'ores et déjà arrêter la date des réservations. Les membres du conseil, à l'unanimité, ouvre la location de la salle jusqu'au 31 décembre 2023. Cette limite sera revue dans les prochaines mois suivant l'avancement du projet.

Réservations des gîtes

La commune souhaite informatiser la réservation des gîtes via le site internet comme cela se fait dans de nombreuses communes.

Commande groupée de copieurs

Le photocopieur de la commune âgé d'environ 10 ans devrait être remplacé.

Un nouveau groupement de commandes va être lancé prochainement dont le coordonnateur sera la ville de Roanne.

L'objet de ce groupement sera de passer :

Un marché de location-maintenance des photocopieurs d'une durée de 5 ans, un prestataire commun sera retenu, mais chaque entité gèrera son propre marché avec ce prestataire.

Le projet de convention de groupement sera envoyé aux communes qui auront répondu favorablement.

Demande de subvention

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de :

- la MFR de St germain Lespinnasse (1 voix pour, 5 abstentions et 7 contres)
- notre dame école sainte Marie (1 abstention et 12 contres)
- l'ADAPEI de la Loire (4 voix pour, 6 absentions et 3 contres)

Le conseil accepte les demandes suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2023 :

- pour la demande des restaurants du cœur de Roanne: 200 € (13 voix pour)
- pour la demande du Secours Catholique : 100 € (7 voix pour, 5 abstentions et 1 contre)

Informations diverses

* Eclairage public : La commune a reçu un courrier d'un administré faisant état d'une proposition d'économie d'énergie concernant l'éclairage public, il nous suggèrait de rester en mode dégradé toute la durée de l'éclairage. En effet, la commune étant pourvues en lampes LED programmées pour baisser l'intensité lumineuse de nuit, il est rappelé par Monsieur le maire, que ces lampes sont programmées individuellement en usine et qu'une reprogrammation serait beaucoup trop onéreuse par rapport au gain espéré.

Le SIEL devrait remplacer les horloges de la commune et installer une antenne dans le clocher de l'église, même si la commune n'adhère pas à ROC 42 (cette prestation est gratuite).

* Lot. Les Courreaux : Roanne Habitat nous a transmis le projet de construction de 4 habitations Rue des Lilas. Ces deux lots de 2 maisons mitoyennes seront à louer. La commune étant associée au projet, le conseil demande à ce qu'un des lots puisse être adaptée aux personnes âgées.

* Aire de camping-car : les travaux ont bien avancé et devraient se terminer d'ici mi-février. Prévoir chiffrage du monnayeur, le sol gris et le crépit des murs de l'entrée.

Mercredi 25 janvier 2023

* Agrandissement MTL : Monsieur le Maire et Mr CARRIE ont rencontré le Sous-Préfet pour présenter le projet. Ce dernier suggère de le partager en deux et faire rechiffrer chaque partie, une pour le bâtiment et la deuxième partie pour le parc. La subvention est à demander avant le 19 février 2023.

* Maison Ardoise : Monsieur CARRIE Nicolas précise que la démolition de l'agrandissement est prise en charge par l'assurance à hauteur de 38000 euros. Pour savoir si la démolition est possible, un bureau d'étude a été sollicité (devis de 2900 €). Le conseil valide à l'unanimité le bureau d'étude, sachant qu'il engage sa responsabilité.

Par la suite, la démolition sera chiffrée.

* Église : Monsieur CARRIE a relancé l'assureur en juin 2022, pour la conclusion de l'étude de sol. A ce jour, toujours pas de nouvelle.

* École : seront à prévoir la réfection des escaliers et de la salle informatique en 2023

* Mairie : seront à prévoir des travaux de nettoyage et de peinture du porche

* gîtes : rénovation à prévoir sur les 2 gîtes pour garder l'agrément des gîtes de France.

Passage Beauvallon

Et prévu une pergola vers le poste électrique (pas de subvention allouée) le devis peinture est trop élevé.

Questions diverses

* site facebook « mairie de Noailly » : une réunion s'est tenue en visio pour la création du site afin de transmettre les informations de la mairie par les élus, administrateur du groupe.

* Monsieur Christophe DALLERY informe le conseil du rythme assez lent du dossier résilience.

* Madame Sandrine DOMINGUES, donne un bilan positif sur la livraison des repas par la MRF. Afin de sécuriser la surveillance des petits lors de la distribution des repas, un service unique a été remis en place à la cantine.

Prochain conseil prévu le mercredi 15 février 2023 à 20h.

Fin de séance 22h00.